

G 2018-11-17

CONSEIL
PRÉVENTION
CONCOURS
CARRIÈRES
EMPLOI

Le Président,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39 relatif à la promotion interne,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant dispositions particulières du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu les nominations recensées dans les collectivités affiliées au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord,

Vu l'avis émis par la Commission Administrative Paritaire lors de sa réunion du 14/06/2018,

ARRETE

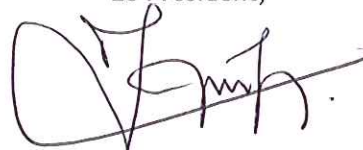
Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'animateur principal de 2^{ème} classe au titre de la promotion interne pour l'année 2018 est arrêtée comme suit :

COLLECTIVITE	GENRE	NOM PATRONYMIQUE	NOM USUEL	PRENOM
Mairie d'Auby	Monsieur	LEFEBVRE		Dominique

Article 2 : La présente liste sera transmise à Monsieur le Préfet du département du Nord et Messieurs les Sous-Préfets.

Fait à Lille, le 20 NOV. 2018

Le Président,



Marc GODEFROY
Conseiller Départemental

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa présente notification.

2